

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le lundi 26 juin 2017 à 20h00 à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Yvon MAHÉ, Maire.

**Date de convocation de l'assemblée : 19/062017**

**PRESENTS :** Yvon Mahé, Cécile Marchand, Serge Jacobert, Daniel Cottin, Ronan Maray, Dominique Léon, Stéphanie Cornet, Philippe Mahé, Prosper Amossé, Anita Cussonneau, Jeannick Boyère, Jérôme Ricordel, Véronique Parois, Régis De Barmon, Christiane Monvoisin et Christine Gicquel

**PROCURATION :** Marie-Thérèse Panhéleux a donné procuration à Yvon Mahé  
Brigitte Louarn a donné procuration à Cécile Marchand  
Sylvie Ollivier a donné procuration à Véronique Parois

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Philippe Mahé

Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour : « Tarifs du Nouveau gîte de Pont-Miny » ainsi que « Les Avenants au marché du nouveau gîte de Pont-Miny ». *Approbation du conseil municipal, à l'unanimité*

**1-Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 mai 2017 :**

Vote favorable à l'unanimité.

**2- Signature du marché PAVC :**

*Rapporteur : Daniel Cottin*

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise Eurovia 35 pour un montant de 55 600 € HT, ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier ; et de transmettre la présente délibération à M. Le Sous-préfet et à M. le Receveur municipal  
*Vote à l'unanimité.*

**3- Signature du marché Parking Cimetière :**

*Rapporteur : Daniel Cottin*

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec les entreprises :

Lots	Intitulé	Entreprises	Montant	
			HT	TTC
1	VRD	SAS LEMEE	94 352.57 €	113 223.08 €
2	Aménagements paysagers et mobiliers	TP PRO	13 950.34 €	16 740.40 €
<b>TOTAL</b>			<b>108 302.91 €</b>	<b>129 963.48 €</b>

, ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.  
*Vote à l'unanimité.*

**4- CCPR/ Demande Fonds de concours investissement:**

*Rapporteur : Serge Jacobert*

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, de solliciter auprès de la CCPR, le fonds de concours investissement Aide à la voirie communale pour un montant de 18 200 €, de donner pouvoir au Maire pour la signature de la convention correspondante et de transmettre la présente délibération à M. Le Sous-Préfet et à M. le Receveur municipal.  
*Vote à l'unanimité*

### **5- CCPR/ Demande Fonds de concours investissement:**

*Rapporteur : Serge Jacobert*

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, de solliciter auprès de la CCPR, le fonds de concours investissement pour le parking Cimetière pour un montant de 33 850 €, de donner pouvoir au Maire pour la signature de la convention correspondante.

*Vote à l'unanimité*

### **6- PLU : Mise à jour du Droit de Préemption Urbain:**

*Rapporteur : Daniel Cottin*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre à jour le droit de préemption urbain sur les secteurs U et AU du territoire communal et dont le périmètre est précisé au plan ci-annexé ; Rappelle que le maire possède délégation du conseil municipal pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain ; Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, qu'une mention sera insérée dans deux journaux dans le département conformément à l'article R 211-2 du code de l'urbanisme, qu'une copie sera adressée à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R 211-3 du code de l'urbanisme.

Dit qu'un registre dans lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, continuera à être ouvert et consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, conformément à l'article L 213-13 du code de l'urbanisme.

*Vote à l'unanimité*

### **7- PLU : Déclaration préalable à l'édification d'une clôture:**

*Rapporteur : Daniel Cottin*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable, à compter du 26 juin 2017, sur les zones U, AU, AH1 ainsi que sur la zone A ou des bâtis existents, en application à l'article R 421-12 du code de l'urbanisme, Transmet la présente délibération à M. le Sous-Préfet, M. le Président de la Communauté de communes.

*Vote à l'unanimité*

### **8- CCPR/ Avenant à la convention ADS:**

*Rapporteur : Daniel Cottin*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du service d'instruction des autorisations d'urbanisme de la CCPR, et autorise M. Le Maire à signer le dit avenant,

*Vote à l'unanimité*

### **9- CCPR/ Modification des statuts:**

*Rapporteur : Yvon Mahé*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les changements de statuts de la Communauté de communes du Pays de Redon.

*Vote à l'unanimité*

### **10- Tarifs du Nouveau gîte de Pont-Miny:**

*Rapporteur : Serge Jacobert*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer au nouveau gîte de Pont-Miny les mêmes tarifs que ceux de la Maison du Canal, tels qu'énoncés ci-dessous,

Nuitée saison (01 Mai au 15 octobre)	11 €
Nuitée hiver (16 octobre au 30 avril)	13 €
Avance sur réservation	50 %
Forfait désistement	Montant de l'avance si annulation dans les 7 jours précédant la location

*Vote à l'unanimité*

## 11- Nouveau gîte de Pont-Miny : Avenants au marché:

*Rapporteur : Serge Jacobert*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant du lot 1 pour un montant de 4 146.79 €HT, l'avenant du lot n°9 pour un montant de 1 272.26 € HT et l'avenant du lot n°10 pour un montant de 1 041.55 € HT, et de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision,  
*Vote à l'unanimité*

## 12-comptes-rendus de commissions et délégations:

### Commission Vie sociale :

Le Forum des associations aura lieu le 09/09/2017 de 10h30 à 18h à la Salle Iris.

Le CPIE sera également présent à ce forum afin d'informer sur le compostage et les produits phytosanitaires.

### CCAS :

Le permis de construire des futurs logements sociaux a été accordé.

### Analyse des besoins sociaux :

Les ateliers nutrition avec les écoles se sont terminés. Cette action, qui rentre dans le cadre du Contrat Local de Santé, a été subventionnée à hauteur de 2 035 € par l'ARS.

### Commission Tourisme :

Les flyers des Mardis de Juillet sont déjà dans les commerces, à l'accueil de la Mairie. Il y aura donc 4 randonnées (le 04/07 – 11/07- 18/07 et le 25/07).

### CME :

Le CME organise une action de ramassage des déchets à l'étang Aumée, le 08/07/17.

### Commission Culture:

M. Le Maire remercie l'ensemble des élus, des bénévoles, le service technique-entretien-administratif pour l'accomplissement et le déroulement du spectacle « Au tour de Simone ». Ces deux spectacles ont très bien fonctionnés.

### Commission Voirie :

La commission a travaillé sur la signalétique des parkings et construit les cheminements. Elle a également réfléchi sur les parkings de substitution pendant les travaux du centre bourg. Le stationnement minute a été réalisé avec un bon retour des commerçants.

### Informations diverses :

M. le Maire informe le conseil municipal de la prise d'un arrêté interdisant de plonger ou sauter à la digue. Cet arrêté a été remis également à la Gendarmerie de St Nicolas De Redon.

Le Maire clôt le conseil à 21h40

Le Maire / Yvon MAHE

Prochain conseil municipal : 30/06/2017 à 19h00

